



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

Gap, le 31 MAI 2023

Délégation départementale des Hautes-Alpes  
Service Santé Environnement - DD05

Le directeur général

à

Affaire suivie par : Sophie AVY  
Tél. : 04.13.55.86.10  
Mail : sophie.avy@ars.sante.fr

Monsieur le Maire  
Mairie  
1 place Charles de Gaulle  
05130 Tallard

Réf : DD05-0523-4119-D

PJ : -

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 09 mars 2023 vous avez sollicité l'avis de mes services sur la révision générale du PLU de Tallard. Cet avis vous a été transmis en date du 04 avril 2023, à partir notamment des éléments de l'étude menée par Véolia et portée à notre connaissance.

A la lecture des éléments transmis, il apparaissait que l'augmentation de la population induisait une modification de l'autorisation de prélèvement sur le Puits des Jardins. Par mail en date du 16 mai, vous me faites part d'éléments complémentaires contredisant cette étude.

Ces derniers démontrent que l'augmentation de population reste compatible avec l'autorisation de prélèvement du puits des Jardins qui alimente le réseau intercommunal.

Par ailleurs, il est à noter que la communauté d'agglomération assure la gestion et la répartition de la ressource en eau potable sur Tallard.

Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les volumes d'eau achetés à la CAGTD.

Dans ces conditions et au regard des nouveaux éléments, j'émet un avis favorable à la révision générale du PLU de Tallard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures

Pour Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
et par délégation,  
La Directrice départementale

Christel-Aurore MACHADO

Copie : DREAL et DDT05



